



Assemblée des régions d'Europe

13 langues

Article Discussion

Lire Modifier Modifier le code Voir l'historique Outils

↻ Pour les articles homonymes, voir *ARE*.

Cet article ne cite pas suffisamment ses sources (avril 2009).



Si vous disposez d'ouvrages ou d'articles de référence ou si vous connaissez des sites web de qualité traitant du thème abordé ici, merci de compléter l'article en donnant les **références utiles à sa vérifiabilité** et en les liant à la section « Notes et références ».

En pratique : Quelles sources sont attendues ? Comment ajouter mes sources ?

L'**Assemblée des régions d'Europe** (ARE) est le plus large réseau indépendant de régions dans la grande Europe. Forte de plus de 250 membres issues de 35 pays et 16 organisations interrégionales, l'ARE est la voix politique de ses membres et un forum de coopération interrégionale.

Historique [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Le 15 juin 1985, à **Louvain-la-Neuve**, en **Belgique**, 47 régions et 9 organisations interrégionales fondent le Conseil des régions d'Europe (CRE), qui lors de sa seconde réunion générale, en novembre 1987 à **Bruxelles**, prend le nom d'Assemblée des régions d'Europe.

Définition de « région » [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Selon les statuts de l'ARE, le terme « région » fait en principe référence à une autorité territoriale existant immédiatement après le gouvernement central, et possédant sa propre représentation politique sous la forme d'une assemblée régionale élue.

Les priorités de l'ARE pour 2007-2012

Assemblée des régions d'Europe



Cadre

But Représentation politique de ses membres et forum de coopération interrégionale.

Zone d'influence Europe

Fondation

Fondation 15 juin 1985

Identité

Siège 63-67 rue d'Arlon – B-1040 Bruxelles, Belgique
6 rue Oberlin – 67000 Strasbourg, France

Président Albert Castellanos

Secrétaire général Christian Spahr

Trésorier Christian Debève

Site web [1]

[modifier](#)



- Promouvoir la modernisation et l'internationalisation de la gouvernance régionale
- Promouvoir l'innovation, la croissance, et l'emploi dans les régions d'Europe
- Répondre aux défis actuels que sont le changement démographique, la migration, la santé et l'exclusion sociale
- Contribuer au développement durable et combattre la dégradation environnementale
- Développer la démocratie par la diversité, et promouvoir la diversité dans la culture, les médias et l'éducation
- Créer un environnement sûr pour les citoyens

Organes décisionnels [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

L'assemblée générale [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

L'assemblée générale se compose des représentants politiques des régions membres. Elle décide de la stratégie politique de l'ARE, vote le budget, la création de commissions ou missions spécifiques, ratifie l'adhésion de nouveaux membres, etc. Elle élit le Président de l'ARE et les membres du Bureau pour deux ans ainsi que le secrétaire général pour cinq ans.

Le bureau [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Le bureau prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation entre les réunions de l'assemblée générale et coordonne les travaux des commissions thématiques. Il se réunit au moins deux fois par an. Ses membres sont élus par l'assemblée générale sur proposition des régions membres. Il comprend au moins un représentant de région par État représenté au sein de l'ARE. Deux commissions permanentes sont directement liées à cet organe :

- La commission permanente aux affaires institutionnelles qui s'attache à faire respecter les principes fondamentaux de subsidiarité, bonne gouvernance et démocratie régionale
- La commission permanente à la surveillance continue et à l'évaluation qui s'attache à faire respecter les priorités définies dans le plan stratégique.

La présidence [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Le président, les trois vice-présidents, le vice-président trésorier et les présidents de chaque commission forment la présidence. Dans l'intervalle des réunions du bureau et par délégation, celle-ci peut se réunir et prendre des décisions qui seront ensuite portées à la connaissance du bureau.

La structure des différentes commissions [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Commission 1 : Économie et développement régional [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Développement économique et régional, emploi et société de la connaissance, environnement, énergie, développement rural/agriculture et infrastructure, tourisme.

Commission 2 : Politique sociale et santé publique [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Politique sociale, égalité des chances, changements démographiques, santé publique et plans d'urgence.

Commission 3 : Culture, éducation et jeunesse [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Culture, éducation et formation, jeunesse, média et technologies de l'information, coopération interrégionale et internationale.

Les sous-commissions [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Les présidents des différentes commissions se chargent de créer des sous-commissions s'ils les estiment nécessaires pour le travail de la commission tout au long de son mandat et cela pour un minimum de deux ans.

Les groupes de travail [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Ce sont des organes temporaires, formés *ad-hoc*, selon les nouvelles problématiques apparaissant dans le contexte des activités de la commission.

Les Programmes de l'ARE [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Eurodyssée [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Eurodyssée est un programme interrégional visant à améliorer les chances des jeunes Européens à intégrer le marché du travail en leur offrant la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger.

Université d'été [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Forum d'échanges de connaissances et d'expériences dans le domaine du développement régional en Europe.

Université d'été des jeunes [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Elle rassemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans venus des quatre coins d'Europe pour y échanger des expériences sur des sujets d'intérêt commun et soutenir leur engagement dans le développement régional.

Le mouvement ARE « Subsidiarité est un mot » [[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Pour l'ARE, le respect du principe de subsidiarité commence par la reconnaissance du mot, et la reconnaissance du mot commence grâce au mouvement « subsidiarité est un mot ». Lancé en mai 2008, ce

[Droit d'auteur](#) : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions](#) ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les [conditions d'utilisation](#) pour plus de détails, ainsi que les [crédits graphiques](#). En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez [comment citer les auteurs et mentionner la licence](#).

Wikipedia® est une marque déposée de la [Wikimedia Foundation, Inc.](#), organisation de bienfaisance régie par le paragraphe [501\(c\)\(3\)](#) du code fiscal des États-Unis.

[Politique de confidentialité](#) [À propos de Wikipédia](#) [Avertissements](#) [Contact](#) [Contacts juridiques & sécurité](#) [Code de conduite](#)

[Développeurs](#) [Statistiques](#) [Déclaration sur les témoins \(cookies\)](#) [Version mobile](#)

